

0260789S  
ACADEMIE DE GRENOBLE  
COLLEGE GUSTAVE MONOD  
CHEMIN DES FOURCHES  
26205 MONTELIMAR CEDEX  
Tel : 0475006262

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 55-2

**Annule et remplace l'acte n° 55-1 - 2019-2020**

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/04/2020

Réuni le : 16/04/2020

Sous la présidence de : Joel Maillot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention d'occupation précaire- Le Conseil d'administration, sur proposition du chef d'établissement, décide de loger en urgence par une convention d'occupation précaire Mme DIAZ à compter du 04 AVRIL 2020 2020- Le loyer nu, fixé d'après l'avis domanial en date du 02 janvier 2020 est de 325.00 euros mensuel. Une avance sur charges d'un montant de 60.00 euros mensuels sera perçue, la régularisation sera faite au vu des relevés de compteurs, soit au départ de l'occupant, soit au plus tard au 15 juillet 2020, date du terme de la présente convention.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0260789S  
ACADEMIE DE GRENOBLE  
COLLEGE GUSTAVE MONOD  
CHEMIN DES FOURCHES  
26205 MONTELIMAR CEDEX  
Tel : 0475006262

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 56

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/04/2020

Réuni le : 16/04/2020

Sous la présidence de : Joel Maillot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 16/04/2020

**Sur la :**

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[ ] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DG 2020 : Le Président du conseil demande aux membres de s'exprimer sur la proposition de répartition de la Dotation Globale en fonction des grilles présentées.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	4
Contre :	17
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0